



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23 janvier 2026
Convocation du : 15 janvier 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt six, le vingt trois janvier à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Hugues QUESTE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN pouvoir à Bernard HAESEBROECK, Philippe CATTOIRE pouvoir à Sylvie GUSTIN, Thomas BLACTOT pouvoir à Martine COBBAERT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Dominique BAILLEUL, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Catherine DE PARIS, Pierre VANNESTE pouvoir à Arnaud MARIE, Cristiane DELESTREZ pouvoir à Laurent DERONNE, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Céline LEROUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie PRINGUEZ

DE26_002

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PROXIMITÉ,
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

Autorisation - Approbation

Par délibération DE20.045 du 13 juillet 2020, DE22.161 du 24 novembre 2022 et DE24.123 du 17 octobre 2024, le Conseil Municipal a décidé la création de sept commissions permanentes.

Par délibération DE24.127 du 17 octobre 2024, Laurent DERONNE, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Mélanie DEZEURE ont été désignés membres de la Commission Proximité, Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance.

Suite à la démission de Madame Caroline BAURANCE du groupe Armentières avec fidélité et bon sens, il y a lieu de revoir la composition de la Commission Proximité, Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'élection des membres des commissions a lieu au scrutin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de proposer leurs candidats.

Liste Aimer Armentières et Agir pour l'Humain : Laurent DERONNE, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON

Liste Armentières avec Fidélité et Bon Sens : Bruno VANGAEVEREN, Michel PLOUY

Liste Armentières en Tête ! : Mélanie DEZEURE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner les membres de la commission proximité, tranquillité publique, prévention de la délinquance.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

ID : 059-215900176-20260126-DE26_002-DE

webdelib

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS